

Solidarité!

Bulletin du Secours Rouge/APAPC n°11 - juin/juillet 2005



Editorial

La liberté mais pour qui?

Qui aurait pu y échapper? Du 5 janvier au 11 juin de cette année, et ce n'est pas fini, une formule fut assénée sans cesse et partout, dans l'ensemble des médias, sur les façades des institutions étatiques, à travers mille et une occasions créées de toutes pièces: 'Leur liberté, c'est notre liberté'.

Cette expression générique a un relent de droit divin. Cela évoque Verhofstad qui, suite aux attentats de septembre 2001 contre des centres de l'impérialisme US, ne pouvait plus que prétendre 'nous sommes tous des américains', ou toute les fois où les intérêts capitalistes sont frappés et où les journalistes ânonnent que 'le pays est en état de choc' ou 'qu'il se réveille avec la gueule de bois'. Une action révolutionnaire ne donne pas mal au crâne à tout le monde, l'humanité n'est pas américaine et la liberté, - les conditions de libération de l'humanité -, ne se confond pas avec les manœuvres et les déboires d'une journaliste de Libération, gazette libérale, belliciste et pro-sioniste, et de son domestique local.

Il est prétendu que sans liberté d'informer, sans 'liberté de presse', il n'est pas de liberté, il n'est point de 'démocratie'. Ca veut dire quoi 'informer' quand les moyens d'information appartiennent à des grands groupes capitalistes, à des multinationales de l'abrutissement culturel voire à des marchands de canons?

La journaliste de Libération était-elle en Irak pour dénoncer le crime de l'agression US? Pour appeler à la lutte de libération nationale contre l'envahisseur? Pour contribuer aux espoirs d'émancipation sociale du prolétariat irakien? Non. Faut-il dire pourquoi elle y était? Appointée par qui? Avec des laissez-passer distribués par qui?

Au Secours Rouge, deux faits particuliers ont retenu spécialement notre attention.

En Irak, les armées d'occupation torturent systématiquement, parce que c'est leur nature, leur fonction. Il n'est pas d'armée américaine, anglaise, française ou belge, en opérations (parfois 'mission de paix!'), sans torture. De l'Indochine à l'Algérie, du Tchad à l'Irlande, de la Somalie à Panama, du Congo à la Yougoslavie, de l'Irak à l'Afghanistan..., la torture a été et est une constante. Théorisée, préparée, appliquée. Maintenant la presse est là pour s'étonner de 'sévinces', de 'brimades', de 'mauvais traitements', pour se repaître d'images dramatiques mais édulcorantes, pour espérer parfois que de petits ploucs tortionnaires, minables boucs émissaires, soient punis par leurs employeurs respectifs. La torture et le meurtre n'ont jamais connu de meilleure couverture.

Dès son retour en fanfare à Paris, les pairs de la journaliste de Libération l'ont cent fois questionnée devant nombre de caméras: où leur héroïne a-t-elle trouvé ce courage extraordinaire de vivre cinq mois dans un isolement relatif? Les minauderies de la réponse n'ont pas d'intérêt, une seule chose est certaine, jamais la presse ne pose pareille question au moment où des révolutionnaires sont soumis, avec la bénédiction des organisations humanitaires, à un isolement destructeur durant de longues années dans les prisons belges, françaises, allemandes, turques, etc.

La liberté des Aubenas, c'est de faire son métier de propagandiste de l'impérialisme, c'est la liberté de mentir et de tromper. La liberté des Hanoun al-Saadi, c'est de faire son métier de collabo, c'est la liberté de traître son peuple.

Notre liberté, c'est la liberté des peuples, la liberté de tous les peuples du monde entier, et ainsi, précisément, aujourd'hui, la liberté du peuple irakien débarrassé de la guerre et de l'oppression.

LA LIBERTE DU PEUPLE IRAKIEN, C'EST NOTRE LIBERTE! LA LIBERTE DES COMBATTANTS ANT-IMPERIALISTES EMPRISONNES, TORTURES, PARTOUT DANS LE MONDE, C'EST NOTRE LIBERTE!

Belgique

Mons et Bruxelles: Actions de solidarité avec les militants basques détenus en Belgique

Le 2 juillet, un grand calicot sur lequel on pouvait lire 'STEUN (soutien à) JON & DIEGO' ainsi que l'étoile rouge à cinq branches (qui, depuis la révolution soviétique, symbolise l'union des travailleurs en lutte des cinq continents) et le drapeau basque, a été accroché avant l'aube, rue Archimède, au sommet d'une grue surplombant le quartier européen.



Accrochage nocturne du calicot au quartier Schuman

Cette initiative a été réalisée pour soutenir les deux militants de la gauche indépendantiste basque détenus en Belgique. Dans le précédent numéro de *Solidarité!*, nous avions exposé la situation Jon Lopez Gomez et de Diego Ugarte Lopez De Arkaute, interpellés en mars 2004 près de Mons à bord d'une voiture volée munie de fausses plaques françaises. Jon Lopez Gomez, (31 ans), a été condamné en Espagne pour avoir participé en 1994 à l'incendie d'un autobus qui a nécessité des réparations estimées lors du procès à 9000€ et qui roule aujourd'hui dans les rues de Bilbao. Partout ailleurs en Espagne, cet acte aurait valu à son auteur une condamnation à des travaux d'utilité collective. Mais comme l'incendie de l'autobus a eu lieu au Pays Basque dans une manifestation de solidarité avec la grève de la faim des prisonniers d'ETA, le procès a eu lieu à l'Audience Nationale (tribunal spécial anti-terroriste) et a débouché sur une condamnation de ... dix-sept ans de prison! Jon Lopez Gomez est représentatif de ces jeunes basques poussés aux formes de lutte illégale en raison de la répression de toute activité légale ou illégale de la gauche nationaliste, et poussés aux formes les plus radicales de lutte par une répression qui frappe avec une sévérité inouïe toute forme de résistance.

Diego Ugarte Lopez de Arkaute est sous le coup de trois mandats d'arrêts européens portant sur des actions armées d'ETA, principalement celle qui provoqua la mort d'un dirigeant du PSOE et son escorte. Le cas de Diego Ugarte Lopez de Arkaute est symptomatique d'un autre aspect de la situation au Pays Basque, à savoir que les accusations portées contre lui se basent exclusivement sur des déclarations arrachées sous la torture dans une caserne de la Garde Civile. Le cas de torture est à ce point avéré qu'il figure dans le rapport contre la torture 2001-2002 des Nations Unies, et qu'il a été reconnu par les autorités espagnoles elles-mêmes, ce qui est tout à fait exceptionnel. C'est ainsi que ces 'aveux' n'ont pas été ratifiés judiciairement par les autorités espagnoles. C'est pourtant sur cette base que le mandat d'arrêt européen (qui prévoit la remise de Diego Ugarte Lopez de Arkaute aux autorités espagnoles) a été fondé. Le Premier ministre (PSOE) José Luis Rodriguez Zapatero avait insisté auprès de Verhofstadt pour que le gouvernement belge fasse 'tout ce qui est en son pouvoir' pour obtenir l'extradition des deux militants.

Depuis leur arrestation, Diego Ugarte Lopez de Arkaute et Lopez Gomez Jon ont été placés dans des conditions de détention exceptionnellement agressives sur ordre venu de Bruxelles. Pendant plusieurs mois, à la prison de Tournai, Lopez Gomez Jon n'a même pas été placé en cellule: on a simplement aménagé un des cachots de la prison! Ils sont exclus de toute activité collective, ils ne peuvent aller à la promenade avec les autres détenus, le courrier est amplement caviardé, et parfois totalement bloqué, malgré une grève de la faim de protestation.

Pour exiger la levée de des mesures d'isolement et pour dénoncer les projets d'extradition vers l'Espagne, le Secours Rouge a organisé une campagne d'envoi de cartes postales à destination des militants emprisonnés. Nous n'avons aucune garantie que les cartes postales leur parviendront avant leur éventuelle extradition, mais si elles sont bloquées, elles parviendront à l'autorité qui a décidé de l'isolement et auront alors valeur de pétition contre cet isolement qui est devenu la règle pour les prisonniers politiques.

Le 18 juin, une délégation du Secours Rouge/APAPC s'est rendu devant la prison de Mons avec un calicot indiquant 'PAS D'EXTRADITION POUR JON & DIEGO'.

Le 26 juin, les deux militants basques étaient au Palais de justice Bruxelles. Ils avaient assignés en Référendum le Ministère de la justice pour que soit levé le régime d'isolement total qu'ils subissent. Le comité d'information basque Txalaparta avaient appelé à une forte présence solidaire à l'audience. Une délégation du Secours Rouge s'est donc rendue au palais de Justice rejoindre les membres de ce comité qui portaient des t-shirts 'ISOLEMENT = TORTURE'. A l'audience, les avocats des militants ont détaillé le régime de détention et les souffrances qu'il occasionne. L'avocat du ministère a contesté tout ce qui pouvait se contester (le choix de Bruxelles comme juridiction, le choix du Référendum faute du caractère d'urgence, etc) sauf la réalité du régime de détention dont la description coïncidait avec celle des avocats des militants. La juge s'est montrée particulièrement attentive au fait que, toutes les nuits, les militants étaient réveillés de quart d'heure en quart d'heure pour vérifier s'ils ne s'étaient pas

évadé ou suicidé... Comme l'expliquait un militant: c'est précisément ce genre de mesure qui pousserait quelqu'un au suicide...

Bruxelles: Action de solidarité avec Andrea 'Andi' Stauffacher

La nuit du 6 au 7 juin, des membres et des sympathisants du Secours Rouge ont collé de grands placards en solidarité avec Andrea 'Andi' Stauffacher sur les locaux de la société suisse ADECCO, 164 rue Wayez, à Anderlecht.

La fonction de marchands d'esclaves modernes des sociétés d'interim a connu un nouveau développement avec l'accentuation de la crise du capital. De simples gouttes d'huiles dans les rouages du marché de l'emploi, les sociétés de travail intérimaire sont devenues un élément essentiel des offensives patronales contre les salaires, les acquis sociaux et les conditions travail. Recruter des intérimaires à long terme permet aux sociétés d'employer des prolétaires en situation précaire et dans des conditions contractuelles qui permettent de contourner les conventions collectives. Des sociétés aussi importantes qu'Arcelor ont ainsi massivement recours aux intérimaires et aux sous-traitants, avec tout le mépris que cela suppose pour la sécurité au travail. La multiplication des accidents mortels dans la sidérurgie va de pair avec l'augmentation des profits. En remplaçant les métallurgistes qualifiés et expérimentés par des intérimaires et des sous-traitants, les patrons d'Arcelor portent la responsabilité directe de la série d'accidents survenus dans le bassin sidérurgique, et notamment dans l'explosion de la cokerie de Seraing, le 22 octobre 2002, qui a fait 3 morts et 26 blessés. L'initiative de la nuit du 6 juin s'est faite en solidarité avec la camarade Andrea 'Andi' Stauffacher, une militante révolutionnaire suisse qui doit passer ce mardi en procès à Zurich pour avoir participé à des manifestations non autorisées. De la même manière qu'avec l'effondrement de l'Union Soviétique, l'impérialisme US a eu les coudées libres pour établir un domination ouverte et éhontée, bafouant le droit international, avec les défaites enregistrées par le prolétariat et les forces révolutionnaires dans les années 70 et 80, la bourgeoisie se sent les coudées libres pour établir une domination qui ne fait même plus semblant de respecter son cadre démocratique. Ce qui auparavant était autorisé à moins d'être interdit devient interdit à moins d'être autorisé. Le flicage et le contrôle social s'étend de manière tentaculaire. Et pour ceux qui résistent à cette pression, pour ceux qui refusent de 'jouer dans le bac à sable' des petits espaces inoffensifs de contestations concédés par le pouvoir, pour ceux qui affirment que seule la voie révolutionnaire permettra au prolétariat international et aux peuples opprimés du monde de s'affranchir de la dictature du profit, pour ceux là reste la répression. La camarade Andi est une militante connue en Suisse pour son engagement révolutionnaire. Elle nous est aussi connue par ses fonctions dans la 'Commission pour un Secours Rouge International'. La camarade Andi a toujours été au premier rang dans la construction d'un mouvement de solidarité avec tous les prisonniers révolutionnaires: communistes, antifascistes, anti-impérialistes, etc. Deux des manifestations qui lui seront reprochées demain au tribunal avaient d'ailleurs pour cadre la solidarité avec le prisonnier vert-anarchiste suisse Marco Camenisch. La mobilisation de soutien à Andi a été large. Les sympathisants étaient en tel nombre au tribunal que nombreux étaient ceux qui n'ont pas pu entrer. Avant d'entrer au tribunal, Andi leur a lu l'extérieur sa déclaration au procès. L'audience s'est achevée par une manifestation dans les rues de Zurich, jusqu'à l'hôtel de ville où est organisé une exposition sur l'histoire des révolutionnaires dans cette ville. Les manifestants ont investi les salles de l'exposition et improvisé une fête sur place avec musique et prises de parole.

Nouvelles de Belgique en bref

Bruxelles-Gand-Anvers: Journée de solidarité avec les '4 de Aachen'

Le 4 mai 2005, une délégation du Secours Rouge/APAPC a participé au rassemblement organisé par l'Anarchist Black Cross de Gand devant l'ambassade d'Allemagne, avenue de Tervueren, à Bruxelles. Une grosse vingtaine de personnes ont participé à ce rassemblement

en solidarité avec les quatre anarchistes qui comparaissent devant un tribunal d'Aix-la-Chapelle.



La délégation du Secours Rouge à la manifestation organisée par l'Anarchiste Black Cross

D'autres initiatives ont eu lieu en Belgique (des slogans ont été peints sur la Deutsche Bank à Gand et des vitres ont été brisées au palais de justice de la même ville, tandis que des distributeurs de billets étaient sabotés à Anvers). Ces initiatives ont eu lieu dans le cadre de la journée internationale de solidarité avec les '4 de Aachen'. Des manifestations ont eu lieu à Aix-la-Chapelle, Milan, Berlin, Londres, Montevideo et Buenos Aires. Des actions plus radicales (cocktails Molotovs, bris de vitres) ont également eu lieu: un commissariat de police à Nimègue, le service des probation et un banque à Brighton, un concessionnaire BMW à Paris, l'ambassade allemande et l'Institut Goethe à Montevideo. La quatorzième audience du procès s'est tenue le 7 juin.

Les trainstoppers déboutés en Cassation

Dans le n°8 de *Solidarité!*, nous avions rendu compte du procès des onze personnes qui, le 16 février 2003, avaient réussi à stopper un train transportant du matériel militaire. Le 1er mars 2003, une nouvelle action rassemblant plus de cent participants avait été couronnée de succès. Ces actions ont cependant été suivies par le début des actions judiciaires à l'encontre des activistes. Le 15 décembre, la Cour d'Appel de Gand a condamné neuf activistes à un mois de prison avec sursis pour 'entrave méchante à la circulation ferroviaire', et deux autres à trois mois de prison avec sursis et à une amende pour la même prévention et pour 'rébellion' parce qu'ils auraient résisté lors de leur arrestation. La Cour de cassation vient de confirmer ce jugement en rejetant le recours présenté par les avocats des activistes. Les motivations de ce rejet ne sont pas encore connues.

Liège: Action contre la chasse aux chômeurs

Des membres de la FGTB Liège ont 'barricadés' les entrées de L'ONEM pour protester une fois de plus contre le plan 'd'accompagnement' des chômeurs. Ils revendiquaient le retrait du plan Van Denbrouck (contrôle de la 'disponibilité') et que les syndicats soient associés à l'évaluation du plan et à l'établissement des critères d'évaluation.

Bruxelles: Un cinquième centre 'Astrid' pour la police

Après les provinces de Flandres occidentales et orientale, d'Anvers et du Hainaut, c'est Bruxelles qui a été doté le 3 mai d'un Centre d'Information et de Communication flambant neuf, s'intégrant dans le réseau 'Astrid'. Ce réseau implique moins d'intermédiaires entre les policiers appellants et le service appelé et permet une meilleure coordination entre plusieurs équipes sur le terrain à des endroits différents: plusieurs équipes pourront disposer en temps réel et simultanément de la même information, ce qui est utile notamment pour l'organisation de perquisitions simultanées. Installé rue de la Couronne, le nouveau CIC ne gérera d'abord que les appels destinés à la police fédérale, les polices locales continuant pendant une période de transition de quelques mois d'utiliser l'ancien dispatching de Pol-Bru. Le CIC de Bruxelles (qui couvrira toute la zone 02) a coûté 50 millions d'euros. L'ensemble du programme 'Astrid' a coûté 145 millions d'euros.

Merksplas: Manifestation et répression

Le 25 juin avait lieu devant le centre fermé pour étrangers de Merksplas une manifestation qui avait pour but d'apporter la solidarité et de dénoncer l'arbitraire de la détention de personnes, détenues non pour avoir commis un délit, mais uniquement parce qu'elles ne sont pas en ordre de papier de séjour. Leur détention peut durer des semaines, des mois... en vue d'une expulsion vers les persécutions, la misère, la guerre, qu'elles ont fui. Après la manifestation à l'extérieur, les détenus se sont manifestés à l'intérieur. Et vingt d'entre eux ont été réprimés et envoyés au cachot, dont le mari de Nadia, Mohamed, algérien, détenu depuis quatre mois, demandeur d'asile qui risque les persécutions en Algérie. Dimanche, Mohamed a été transféré au centre fermé de Vottem, soit à 120 km du domicile de son épouse, qui lui rendait visite tous les jours et n'a pas les moyens financiers d'effectuer le déplacement quotidien d'Anvers à Liège/Vottem... Il s'agit clairement d'une forme de répression. Régulièrement, les détenus qui élèvent la moindre protestation dans un centre fermé sont transférés vers un autre centre. Plusieurs fois des détenus de Vottem ont également été transférés à Merksplas.

Zaventem: Encore des expulsions

En Belgique aujourd'hui, la procédure d'asile est un droit fait de procédures d'exceptions et de circulaires changeantes, sans recours juridiques dignes de ce nom. Seulement environ 5% des demandes d'asiles politiques sont considérées comme recevables, et les expulsions forcées continuent. Le 5 juin a eu lieu une double expulsion, dont celle d'une personne particulièrement affaiblie. Un charter à destination de la Tunisie a renvoyé au moins quatre demandeurs d'asile détenus à Vottem, tandis qu'un albanais de Serbie, demandeur d'asile débouté a été expulsé alors qu'il entamait son 46ème jour de grève de la faim et qu'il avait déposé un recours au Conseil d'Etat. Ce recours n'est pas suspensif, d'où la possibilité de détention et d'expulsion. La Belgique a été condamnée à ce sujet par l'arrêt Conka de la Cour Européenne après l'expulsion collective de tziganes de l'automne 1999. Malgré cette condamnation la situation n'a fait qu'empirer, en effet la possibilité de recours en extrême urgence au Conseil d'Etat vient d'être supprimée dans la plupart des cas. Les procédures 'normales' au Conseil d'Etat prennent plusieurs années au cours desquelles l'expulsion peut avoir lieu.

Bruxelles: Show 'anti-terroriste'

Dans le cadre de la journée portes ouvertes, les unités spéciales européennes 'anti-terroristes' ont présenté leur projet commun Atlas (développement des échanges d'informations, de nouvelles procédures et appuis opérationnels). Des vidéos ont été projetées rond-point Schuman, des commandos sont descendus d'un hélicoptère, d'autres ont escaladé le Berlaymont pour animer cette opération de Propaganda unanimement saluée dans la presse.

Bruxelles: Premier mai de lutte

Le Secours Rouge/APAPC a participé au cortège du 'Premier mai de lutte' à Bruxelles. Plus de 600 personnes ont défilé à l'appel du Bloc Marxiste-Léniniste, de plusieurs autres organisations communistes, et d'associations de défense des sans-papiers. Le cortège s'est achevé par une double prise de parole du représentant du Comité Splintex et de l'Union de Défense des Sans-Papiers.



Dans le cortège du Premier mai...

Alost: Arrestations de deux activistes de l'ALF

Dans la nuit du jeudi 26 mai au vendredi 27 mai, Koen Van Keer et Stijn De Greve, deux activistes de Alost, ont été arrêtés après qu'ils aient brisé les vitres d'un restaurant Mc Donalds et d'un magasin de fourrure et qu'ils aient peint des mots d'ordre de l'ALF (Animal Liberation Front). Ils ont été incarcérés après leur arrestation à la prison de Dendermonde. Le 31 mai, la chambre du conseil a décidé la prolongation de leur détention. L'Anarchist Black Cross d'Anvers organise la solidarité. On peut leur écrire à la prison: Koen Van Keer, Stijn De Greve / Gevangenis van Dendermonde / Sint Jacobsstraat 26 / 9200 Dendermonde.

Liège: Squatts sans-papiers investis par la police

Le 19 mai, la police a investi trois immeubles notamment occupés par des sans-papiers. Une dizaine de personnes ont accompagné les policiers au commissariat pour un contrôle, mais ils sont tous ressortis libres. Certains vont néanmoins recevoir un ordre de quitter le territoire,

mais le pire (la détention à Vottem) leur a été épargné. Le collectif 'Onkelinx' qui organise l'occupation des immeubles a perdu deux des trois maisons: une représentante de l'agence immobilière ADK est venue tranquillement avec un serrurier et escortée de la police et a tout bonnement changé les serrures. Les occupants sont pour l'heure entassés à vingt dans les trois apparts de la première maison, et ils appellent au soutien. Contact: phil@montki.com

International

19 juin 2005: Journée Internationale du Prisonnier Révolutionnaire

Voilà plus de dix ans que de nombreuses forces de solidarité avec les prisonniers révolutionnaires célèbrent le 19 juin comme 'Journée Internationale du Prisonnier Révolutionnaire'. C'est ainsi que parmi les initiatives qui auront lieu cette année, un meeting international s'est tenu de 14h à la nuit, au CICP à Paris, le 25 juin (pour la facilité des délégations). La journée a été introduite par le Secours Rouge parisien, qui a demandé une minute de silence pour les camarades du Parti Communiste Maoïste de Turquie (MKP), dont 17 dirigeants ont été arrêtés, torturés, mutilés et abattus il y a quelques jours. Les délégations ont ensuite pris la parole. Etaient ainsi présents notamment: le NLPF (comité de défense des 5 d'Action Directe) introduit par une interview de Nathalie Ménigon, le Secours Rouge International, le comité de soutien au militant occitan Arricau, l'AFAPP (Espagne), le Comité pour le Libération de Georges I. Abdallah, la délégation parisienne du (neo)PCI. Ont en outre été transmis des communiqués du PCml-maoïste de France, du Secours Rouge prolétaire et du PC maoïste d'Italie, du Centro Proletario Illich à Milan,... Les organisateurs ont en outre diffusé des documentaires sur la lutte armée au Pérou, au Népal, sur le mouvement révolutionnaire et le film 'Check Point' sur la Palestine. Le Secours Rouge/APAPC belge était présent avec un stand, et c'est l'un de ses membres qui a lu le communiqué de la Commission pour un Secours Rouge International.

Il n'est peut être pas inutile de rappeler l'origine du choix de la date du 19 juin pour cette journée. C'est le 19 juin 1992 qu'a eu lieu l'insurrection des prisonniers révolutionnaires péruviens détenus à El Fronton, Lurigancho et Callao. L'offensive du régime contre les prisonniers venait de loin. Le gouvernement social-démocrate d'Alan Garcia était revenu sur plusieurs accords passés avec les collectifs de prisonniers et avait commencé des transferts vers la nouvelle prison de Campo Grande, véritable camp de la mort, et dans des prisons de province où, dispersés, ils auraient été à la merci des militaires. La vie des prisonniers était clairement menacée, et ceux-ci ont décidé de lutter pour maintenir des communautés de prisonniers à El Fronton, Lurigancho et Callao. Les prisonniers avaient bénéficié de l'expérience des insurrections carcérales de 1986. Ils s'étaient donc organisés soigneusement: creusant des tunnels de dortoir en dortoir, fabriquant des mélanges incendiaires (avec le kéroène des réchauds), des grenades artisanales dans des boîtes de conserve, des frondes, des barres de fer et des arbalètes.

Lorsque le gouvernement eut confirmé sa volonté de briser la communauté des prisonniers, ceux-ci s'insurgent, capturent des gardiens et barricadent les bâtiments sous leur contrôle. A El Fronton, ils s'emparent même de quatre fusils et d'un revolver. L'assaut dure des heures. Les commandos de l'armée, de la marine et de la garde républicaine utilisent du TNT et des armes automatiques pour écraser la résistance barricade après barricade. Malgré une lutte inégale, les prisonniers ont lutté une journée entière, perdant des dizaines de leurs.

Mais le pire était encore à venir.

Après la reddition des insurgés d'El Fronton, les soldats font sortir des rangs tous les cadres du Parti et, par groupe de cinq, ils les fusillent séance tenante. Ils jettent quarante corps de prisonniers dans une fosse et font exploser des grenades sur le tas de corps pour achever les blessés. Les prisonniers qui, au moment de la reddition, escortaient les otages sont tous abattus. Les survivants sont emmenés à l'île de San Lorenzo où un prisonnier sur deux est assassiné.

A Lurichango, les commandos abattent 112 prisonniers désarmés après la reddition, et notamment tous les cadres du Parti. Ils demandent à un des prisonniers lequel, parmi eux, est Antonio Diaz Martinez - qui avait dirigé la résistance dans la prison. Le prisonnier ne dit rien: il est aussitôt abattu d'une balle dans la bouche. La même question est posée à un second prisonnier qui refuse également de répondre: il est abattu de la même manière. Un troisième refuse à son tour de répondre: il est abattu. A ce moment survient un mouchard qui désigne Diaz Martinez, blessé, gisant sur le sol. Les soldats l'interrogent, il refuse de répondre, ils l'abattent. Au total 250 prisonniers communistes trouveront la mort ce 19 juin 1992.

Ce massacre a eu lieu sur ordre du gouvernement social-démocrate APRA de Alan Garcia pendant la tenue à Lima du Congrès de l'Internationale Socialiste, dans la continuité de la sanglante tradition social-démocrate du massacre des prisonniers révolutionnaires. Ainsi l'assassinat de Karl Liebknecht et de Rosa Luxembourg à Berlin en 1919 par les junkers aux ordres des ministres social-démocrates Noske et Scheideman; ainsi l'assassinat des prisonniers de la Fraction Armée Rouge à la prison Stammheim en 1977 sur ordre du chancelier social-démocrate Helmut Schmidt.

Amérique du Sud: Multinationales et plan Condor

De nouvelles révélations éclairent la collaboration de multinationales dans les répressions militaires des Amérique Latine, et notamment dans le plan Condor qui a vu coopérer (avec le soutien des Etats Unis) les services secrets des dictatures pour lutter contre la 'subversion' et assassiner des militants ou sympathisants de gauche.

Dans les années 60 et 70, des entreprises de premier plan ont collaboré avec les dictatures pour réprimer le syndicalisme. Volkswagen, Phillips, Fire-stone, Chrysler et autres entreprises ont aidé les dictatures d'Amérique Latine à la répression, particulièrement en Argentine et au Chili. Une enquête du journal brésilien O Globo, a publié des documents inédits du Département de l'Ordre Politique et Social brésilien. Ces documents démontrent que les entreprises ont formé, avec les organismes de sécurité du Brésil, un 'groupe de travail' pour repérer les employés ayant une activité militante syndicale, ces employés étaient alors licenciés et dans de nombreux cas torturés et assassinés. Dès novembre 66 (suite au coup d'Etat contre Joao Goulart en 1964), dans les prémisses d'une période de répression très dure qui durera trois ans, des représentants de General Motors, Volkswagen, Chrysler, Firestone, Phillips et Constanta ont participé à une réunion avec le chef du Département de l'Ordre Politique de Sao Paolo et un délégué de l'armée. Selon le compte rendu de cette réunion, ils ont discuté de 'problèmes' dans les usines et ont créé un centre de coordination. Les documents indiquent que les entreprises livraient aux services secrets des listes de travailleurs considérés comme suspects, et que ces sociétés ont maintenu durant tout ce temps une collaboration 'forte' mais 'discrète' avec ces mêmes services secrets pour ce qui concerne les militants syndicaux.

'Nous défendions nos entreprises contre des terroristes, de la subversion', a déclaré Synesio de Oliveira, représentant du groupe Constanta (entreprise incorporée à Phillips en 1998). Sur la base de documents obtenus à Washington, Sao Paolo et Buenos Aires, l'enquête révèle que Volkswagen 'a monté un département interne' avec les agents de la DOPS et des militaires pour espionner les travailleurs, alors que Chrysler, Scania et Firestone 'ont créé des appareils d'espionnage' dans leurs usines. Ainsi, un document de la filiale brésilienne de la firme suédoise Saab-Scania, daté de juillet 1978 informe la police du cas de deux travailleurs dont les licenciements 'découlent du fait qu'ils ont participé à un mouvement de grève'. Les entreprises nient les faits. Volkswagen a soutenu avoir maintenu une ligne 'apolitique' et une relation 'privilégiée' avec ses employés, tandis que Firestone et Chrysler ont dit 'ignorer' le sujet.

En Argentine, la situation était à peu près similaire. L'ambassade des Etats-Unis a informé Washington entre avril 1976 et juin 1978 d'épisodes qui montraient 'la grande coopération entre des gérants d'entreprises et des organismes de sécurité'. L'un des cas les plus connus est celui de Mercedes Benz: en 1975, Carlos Ruckauf, ministre du Travail, a ordonné le licenciement de 115 ouvriers par des raisons politiques. En 1976, sous la dictature, tous les

dirigeants syndicaux de l'usine de Gonzalez Catan, à Buenos Aires, ont été emprisonnés. Sur les seize délégués, quatorze ont 'disparus' (en Argentine, la dictature a fait 'disparaître' 30.000 personnes entre 1976 et 1983). Leurs familles et les survivants ont obtenu la création, la semaine dernière, d'une commission d'enquête. Mercedes Benz a eu une conduite on ne peut plus étrange avec les familles de ses employés 'disparus', à qui elle a continué de verser un salaire. Certains ont même touché des indemnités pour motifs non spécifiés. En revanche, les ouvriers qui ont cessé d'aller travailler parce qu'ils couraient le risque d'être emprisonnés ont été licenciés.

France: Une politique clandestine pour les clandestins

Alors que se généralise la délocalisation des tribunaux qui jugent les étrangers maintenus en zone internationale, les deux chefs du gouvernement français, Nicolas Sarkozy et Dominique de Villepin, non content de réviser les règles d'obtention de la carte de séjour, parlent aujourd'hui d'instaurer des quotas pour une 'Immigration choisie'.

C'est à une opposition générale des avocats et des magistrats que se heurte aujourd'hui l'initiative gouvernementale française de transférer les salles d'audience sur 'l'emprise ferroviaire, portuaire et aéroportuaire' ou au plus près de celle-ci pour juger les étrangers maintenus en zone internationale en raison de leur demande d'asile ou de leur non-admission sur le territoire. Selon le gouvernement, la généralisation de cette délocalisation répondrait à un souci de confort pour les étrangers... L'argument d'humanité ne peut que faire sourire quand on sait que le système prévoit, entre autres, le paiement des traducteurs par les étrangers eux-même et un système de visioconférence tout en autorisant le travail des interprètes par téléphone... Les avocats s'inquiètent donc de l'impartialité et de l'indépendance dont disposeront les juges, isolés du palais de justice, de la légitimité de l'autorité judiciaire rendue n'importe où, de la publicité des débats, principe fondamental qui sera bafoué compte tenu des conditions d'accès et du respect des droits de la défense, en particulier la possibilité de disposer immédiatement des locaux de leur ordre. Les salles d'audience de Coquelles (près de Boulogne sur Mer) et de Roissy sont les deux lieux d'expérimentation de cette justice d'exception que les juges des Libertés et de la Détention (invention de Nicolas Sarkozy, dont la charge peut leur être retirée à tout moment) les juges cobayes.

Les difficultés d'accès aux audiences délocalisées, l'isolement de ces salles enclavées dans des lieux clos sous haute surveillance policière témoignent du non-respect de la publicité effective de telles audiences. Et que dire de l'accès pour l'étranger cloîtré en zone d'attente ou en centre de détention, à l'avocat de son choix ou choisi par ses proches, la traduction des actes, l'assistance constante d'un interprète (à la charge financière de l'étranger maintenu en détention), le temps de préparation de la défense, autant de droits compromis dans ces lieux de réclusion. Mais ce n'est que la partie émergée de l'Iceberg! Le plan de 'renforcement de la lutte contre l'immigration clandestine' est bien plus vaste: renforcement de la coopération interministériel (notamment contre les mariages de complaisance), création d'un office de police judiciaire spécialisé dans la lutte contre le travail clandestin... Des mesures sans véritable surprise qui poursuivent le durcissement de la politique d'accueil des étrangers: quotas, expulsions, limitations du regroupement familial, discrimination positive, contrats d'intégration... Les mesures se multiplient pour une 'Immigration choisie' selon les termes des chefs du gouvernement.

Dans la pratique, non seulement le gouvernement se propose de choisir chaque année le nombre et la qualité des immigrants qu'il acceptera sur le territoire, mais il veut limiter les conditions d'obtention de la carte de résident par toute une série de mesures, notamment concernant les ressources. Ainsi, le regroupement familial sera conditionné aux revenus des résidents en France souhaitant faire venir leur famille, si l'administration estime que ces revenus ne sont pas suffisant pour faire vivre tant de personne, l'agrément sera retiré. De plus, on multiplie les possibilités de retrait des titres de séjours et surtout, on conditionne l'obtention de la première carte de résident à toute une série de mesures tendant à prouver, à priori, une intégration réelle dans la société française. 'L'innovation fondamentale de la loi Sarkozy c'est de prendre le prétexte de la nécessaire intégration des étrangers pour justifier leur maintien dans une situation précaire aussi longtemps qu'ils n'ont pas donné des gages

d'intégration' déclare Danièle Lochak, professeur de Droit à Paris. La réforme comporte en effet deux volets étroitement articulés: d'un côté elle supprime l'accès de plein droit à la carte de résident pour plusieurs catégories d'étrangers (membres de famille, parents d'enfants français, étrangers titulaires de la carte 'vie privée et familiale'), de l'autre elle subordonne la délivrance d'une première carte de résident à 'l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française, notamment au regard de sa connaissance de la langue et des principes qui régissent la république française' au moyen d'une 'formation civique' de... 6 heures!

Aujourd'hui, le gouvernement français passe donc à la vitesse supérieure en souhaitant instaurer des quotas pour une Immigration choisie. Ainsi, la France choisira l'immigré utile, celui qu'on ira chercher dans son pays au gré des besoins pour un emploi précis, pour une durée précise. Sarkozy a clairement affirmé sa volonté d'attirer, de par le monde, les 'meilleurs étudiants étrangers dans les meilleures filières' au détriment de ces pays où l'on organise la fuite systématique des cerveaux? Balayés, le droit d'asile, le droit au regroupement familial, le droit de vivre, tout simplement là où l'on peut vivre.

France: Situation des cinq d'Action Directe

Arrêtés début 1987, condamnés en 1989 à la réclusion à perpétuité (peine assortie d'une période dite 'de sécurité' de 18 ans), les militants d'Action Directe, Georges Cipriani, Nathalie Ménigon et Jean Marc Rouillan, ont introduit il y a trois mois des requêtes de libération conditionnelle. Joëlle Aubron, dans le même cas qu'eux mais libérée l'été dernier pour raison médicale ('loi Kouchner'), n'a pu faire de même car elle n'a pas effectué cette peine 'incompressible' dans sa totalité. Régis Schleicher, emprisonné depuis 21 ans, vient de voir rejetée sa cinquième requête...

Georges Cipriani a comparu le 16 juin devant des juges de Colmar et Nathalie Ménigon le 20 juin devant des juges d'Arras. Face à l'inévitable chantage au reniement politique, le premier a répondu qu'il ne se repentirait jamais et la seconde que si l'avenir lui réservait la joie de voir éclater une insurrection populaire, elle la rejoindrait les armes à la main, en fauteuil roulant si nécessaire. Nathalie Ménigon, victime en prison de deux attaques vasculaires cérébrales, est partiellement hémiplégique depuis plusieurs années déjà. Cet état de santé dégradé ne laisse pas toujours la justice indifférente. Si par deux fois elle lui a refusé une suspension de peine pour raison médicale, elle sait aussi considérer à sa façon les handicaps dont souffre la militante. Le procureur d'Arras a mis en doute l'emploi que Nathalie Ménigon trouvera à sa sortie de prison, elle serait, selon lui, trop malade pour pouvoir travailler. Trop malade pour pouvoir travailler, en trop bonne santé pour être libérée. Jeudi 30 juin, le tribunal d'application des peines d'Arras (Nord) a rejeté la demande de libération conditionnelle de Nathalie Ménigon. Le tribunal d'application des peines a considéré que le projet de réinsertion de Nathalie Ménigon n'était pas suffisant pour justifier de sa remise en liberté conditionnelle. Cette décision est susceptible d'appel.

Jean Marc Rouillan verra sa requête examinée le 18 juillet.

La solidarité avec les militants d'Action Directe prisonniers ne se relâche pas en France. Samedi 18 juin un rassemblement était organisé à Toulouse et un autre à Troyes à l'appel de Défense Active et du collectif Ne Laissons Pas Faire, jeudi 23 l'UL CNT de Béthune et d'autres camarades manifestaient devant le palais de justice de leur ville. A l'heure où la tendance générale à la radicalisation de la répression s'illustre par les déclarations hystériques d'un ministre de l'Intérieur entendant 'nettoyer la banlieue au karsher' ou menaçant les juges qu'il estime 'trop laxistes', la situation des prisonniers d'Action Directe revêt une charge symbolique toute particulière.

Un représentant de Ne Laissons Pas Faire disait en substance, il y a peu dans une interview: '*AD résulte de l'héritage de l'après 68, beaucoup d'organisations politiques voulaient renverser le système par les armes, mais ne sont pas allées jusqu'au bout. A la fin de la guerre du Vietnam, à la fin des années 70, il y en avait un peu partout, en Espagne, en Italie, en Irlande... AD n'était pas une petit groupe de romantiques agissant gratuitement, c'était le produit d'une analyse politique qui était partagée. Les militants d'AD peuvent en tirer des*

leçons collectivement, effectuer une évaluation critique. C'est une chose. Mais Nathalie, qui a passé une partie importante de sa vie enfermée dans des conditions très dures, ne peut faire passer ça pour une lubie de jeunesse, renier ses engagements, se renier en tant que personne. On ne peut lui refuser la libération à cause de cela. On ne peut dire aux gens, sous prétexte qu'ils se sentent mal dans cette société, qu'ils sont un danger potentiel pour elle... Ou sinon qu'on nous enferme tous!

France: Loi Perben 2, les avocats de la défense en garde à vue et dans la rue

'Sans préjudice des droits de la défense, le fait pour toute personne qui, du fait de ses fonctions, a connaissance, en application des dispositions du code de procédure pénale, d'informations issues d'une enquête ou d'une instruction en cours concernant un crime ou un délit, de révéler, directement ou indirectement, ces informations à des personnes susceptibles d'être impliquées, comme auteurs, co-auteurs, complices ou receleurs, dans la commission de ces infractions, lorsque cette révélation est de nature à entraver le déroulement des investigations, ou la manifestation de la vérité, est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75.000€ d'amende.'

C'est essentiellement autour de cet article 434-7-2 de la loi dite Perben 2, que les avocats de la défense français se battent avec d'autant plus de vigueur depuis avril 2005, depuis qu'une de leurs consoeurs, Me France Moulin puis son patron Me Michel Dublanche ont été mis en garde à vue, puis en détention préventive en application dudit article du nouveau code de procédure pénale français. Cette réforme de la procédure, intitulée 'adaptation de la justice aux nouvelles formes de criminalité', adoptée le 11 février 2004 et mise en application en octobre de la même année a déjà fait couler beaucoup d'encre et provoqué une mobilisation sans précédent dans le monde judiciaire français.

Tout a donc commencé avec Me Moulin qui aurait révélé à son amie d'enfance, présumée complice d'un blanchisseur d'argent, la mise en garde à vue imminente d'un autre présumé complice. L'information a été transmise à ce dernier qui a ensuite tenté de soustraire des preuves à l'enquête. Quelque temps plus tard, l'amie d'enfance confiait au juge les confidences de Me Moulin qui a immédiatement été placée en garde à vue. Les avocats de Me Moulin s'insurgent alors sur ce texte qui ne 'fait pas la différence entre une information révélée sciemment et une imprudence'. Le gouvernement forme alors un groupe de travail avec des représentants des barreaux et des magistrats instructeurs pour plancher sur la question. Mais entre-temps, Me Moulin a fait 23 jours de prison... Et son patron, Me Dublanche a lui aussi été incarcéré, toujours sur la foi des témoignages de la fameuse amie d'enfance qui l'accuse de blanchir de l'argent pour le compte de son client. Les avocats considèrent que cette accusation de blanchiment n'est rien d'autre qu'une excuse pour détourner l'attention du vrai problème: la loi Perben 2 qui non seulement a permis l'incarcération des deux avocats, mais a aussi autorisé la perquisition du cabinet de ceux-ci et les écoutes téléphoniques entre avocats et clients!

Après deux mois de recherche, le groupe de travail a rendu sa copie au nouveau ministre de la Justice, Pascal Clément. Il sera précisé que la loi s'appliquera quand la personne aura agit 'sciemment dans le dessein d'entraver le déroulement des investigations' et la peine encourue sera abaissée de cinq à deux ans d'emprisonnement. La détention provisoire ne pourra plus être ordonnée, et il faudra que le juge d'instruction motive sa décision de perquisitionner les cabinets d'avocats et qu'il informe le bâtonnier de son objet par ordonnance écrite. Quant aux écoutes indirectes, 'il faudra que le juge puisse écarter les écoutes relatives à l'organisation de la défense de la personne écoutée' (sic).

Ces modifications sont bien faibles au regard de toutes les autres dispositions nouvelles de cette réforme de la procédure pénale. Rappelons-en quelques-unes que nous avions évoquées dans le n°3 de *Solidarité*!:

- L'introduction de la notion de 'plaider coupable' plus exactement intitulée 'reconnaissance préalable de la culpabilité' qui permettra à toute personne passible d'une peine de prison de 5 ans maximum de se voir proposer une peine d'un an et une amende si elle reconnaît sa culpabilité, en échappant ainsi à tout procès. 'La promotion du plaider coupable se double d'une autre procédure instaurée en 1999: la 'composition pénale' qui permet à l'auteur d'un délit d'échapper aux poursuites en échange de l'indemnisation de la victime et de travaux d'intérêt général. (...) Ce qui aurait pour effet que les infractions liées à la criminalité financière peuvent faire l'objet d'une négociation qui permettrait à l'auteur des faits d'échapper au jugement. Cette procédure sans audience publique et hors de la présence de la victime, pourrait conduire à la condamnation d'innocents et, pourquoi pas, servir à étouffer une affaire: il suffit de marchander une amende et l'affaire ne fait pas le moindre bruit.

- La notion de 'bande organisée', particulièrement floue, qui permet d'introduire un ensemble de procédures d'exception et ce pour une association qui peut ne concerner que deux personnes (y compris des mineurs de 16 à 18 ans). Tout délit commis avec un complice pourrait ainsi relever de cette incrimination, sauf en ce qui concerne les infractions économiques, financières ou fiscales (sic). Et ce, alors même que cette notion inclut de nouvelles incriminations comme la 'dégradation de biens' ou 'l'aide au séjour irrégulier' commises en 'bande organisée'. C'est bien là l'action sociale voire humanitaire qui est visée.

- La garde à vue étendue à 96 heures pour les 'infractions les plus graves' (dont celles commises en 'bande organisée'). L'avocat de la défense ne pouvant intervenir qu'au bout de la 48ème heure, y compris dans certains cas pour les mineurs de 16 à 18 ans...

- Les écoutes téléphoniques et la pose de caméras dans les lieux privés seront facilitées, ainsi que les perquisitions de nuit...

- La possibilité d'infiltration par la police est élargie, ainsi, le témoignage d'un policier infiltré, s'il témoigne sous sa véritable identité pourra être retenu alors même qu'il aura mis à la disposition des accusés les moyens de commettre leur crime (sans les y inciter - sic), tandis qu'il ne pouvait jusqu'à présent pas servir de preuve devant un tribunal...

- On élargit aussi le système du repenti: un suspect pourra voir sa peine allégée, voire annulée, si ses déclarations permettent de confondre un malfaiteur. Il pourra en outre bénéficier de mesures de protection allant jusqu'au changement d'identité. Un véritable encouragement à la délation, voire à la dénonciation mensongère...

En élargissant ainsi les pouvoirs de la police par l'augmentation de la durée de la garde à vue, des possibilités d'écoute, de surveillance, d'infiltration, de perquisition en cas de 'criminalité organisée', par la mise en place d'une recherche préliminaire qui s'organise sans que la personne concernée en aie connaissance, les nouvelles mesures de la loi Perben 2 modifient profondément les rapports de force au sein de l'appareil judiciaire: le rôle des procureurs, comme celui de la police, s'en trouve formellement renforcé au détriment de ceux de l'avocat de la défense ou du juge. Cela implique une véritable subordination de la justice à l'appareil policier mais aussi au pouvoir politique: les procureurs dépendent directement du ministère de la justice...

Entre une justice de classe qui refuse de dire son nom tout en favorisant les nantis par les différentes possibilités de transformer un jugement en amende, et un système judiciaire totalement inféodé au pouvoir politique, la situation française n'a pas fini de faire mobiliser ceux qui veulent agir contre la mise en place d'une justice d'en bas contre les pauvres et les mineurs.

Italie: Procès et arrestations

Les 23, 24 et 27 mai à Florence se sont déroulées les audiences préliminaires du procès des onze camarades suspectés de faire partie des COR (Cellules d'Offensive Révolutionnaire) qui ont revendiqué des actions visant des centres de pouvoir communaux, des partis politiques, des organisations fascistes et des agences d'intérim. Cette organisation, d'inspiration marxiste

libertaire, a surtout agi à Pise (Toscane) et à Rome ces deux dernières années. Trois camarades sont actuellement en prison: Alessio et Willy depuis l'été passé et Francesco (capturé à Barcelone il y a quelques jours après des mois de fuite). Le début du procès a été l'occasion pour les sympathisants de lancer des actions et des journées de mobilisation. Des interventions (comme celle de la Croix Noire Anarchiste) et des cortèges ont émaillé les premières journées, se déroulant notamment dans des lieux occupés comme des squats, des locaux de la Faculté de Lettres, ou surtout devant le bâtiment retranché où se déroule le procès. Un repas de soutien a aussi été organisé pour appuyer la défense.

Ces dernières semaines plusieurs arrestations ont eu lieu dans le Nord de l'Italie pour l'affaire des FAI qui a revendiqué l'envoi de plusieurs colis piégés - groupement anarchiste insurrectionnaliste, à ne pas confondre avec la fédération anarchiste italienne -. La Fédération Anarchiste Informelle est suspectée par la police italienne de nouer des liens avec d'autres petites organisations à visée armée (NPC/OIR, COR,...) sans que l'on sache si il s'agit d'une chimère ou d'une réalité. En attendant l'organisation est à la base d'envois piégés comme ceux à proximité du domicile de Prodi et surtout ceux adressés à des organisations de la police ou de la gendarmerie italienne (les carabiniers). Plusieurs de ces plis ont été interceptés comme ceux destinés au boss de la fédération du football Franco Carraro et au président du parti néofasciste Lega Nord, Adriano Galliani. Certains plis ont fait long feu, d'autres ont explosé sans grands dommages. Le pli le plus fonctionnel avait blessé un officier des carabiniers à Rome. Les arrestations semblent avoir été opérées sur des bases assez faibles. Les policiers étaient à l'affût de toute la mouvance anarchiste sur l'axe Milan-Turin et ont surpris des conversations téléphoniques qu'ils jugent compromettantes: ainsi un couple arrêté en mai près de Pescara avait ri au téléphone de l'idée que quelqu'un devrait envoyer un colis piégé à Carraro qui avait décommandé les matchs prévus pour la mort du pape... A cette enseigne beaucoup de plaisantins pourraient être incarcérés! Un autre anarchiste s'était plaint chez ses amis que les colis piégés des anarchistes ne fonctionnaient pas aussi bien qu'on aurait pu l'espérer. Dans la mouvance anarchiste, de nombreuses personnes se solidarisent avec ces prisonniers et plus largement avec le retour de la vieille technique des colis piégés. Des affiches appelant à l'action armée sont ainsi collées sur les murs de Turin et Milan alors que dans de nombreux squats on trouve des piles de copies faisant revue de presse pour les actions de la FAI. Le mouvement anarchiste italien, très conscientisé sur la question des prisonniers (pas uniquement politiques d'ailleurs), organise de nombreuses manifestations de soutien. En attendant, les arrestations n'ont pas stoppé l'action directe en Italie, puisqu'un colis piégé a été envoyé aux vigiles urbains de San Salvario (responsables de la mort d'un immigré clandestin innocent). La piste se tournait vers l'extrême gauche puisque celle-ci a depuis quelques jours couvert les murs de San Salvario de messages tels que 'carabiniers, assassins' ou 'Nous n'oubliions pas San Salvario'. La revendication a été envoyée à la radio libertaire Black Out. Un autre colis piégé a été intercepté au secrétariat d'un centre fermé de Modène et revendiqué par la FAI. L'annonce de cette action a été accueillie comme oeuvre de justice par les participants aux manifestations musclées de soutien aux clandestins (trois d'entre eux sont morts par le fait de la police!). On se rappellera que les dernières manifestations pour le soutien aux clandestins avaient été réprimées dans la violence, avec matraquages systématiques et arrestations en nombre.

Nouvelles arrestations de présumés Brigadiques

Le 6 juin, trois personnes ont été arrêtées à Pise, suspectées d'appartenir aux BR-PCC (Brigades Rouges-Parti Communiste Combattant). Des perquisitions ont aussi eu lieu à Rome et à Florence. Il s'agit notamment de Luigi Fuccini, arrêté en 1995 pour liens avec un groupe révolutionnaire. Il était le compagnon de la brigadique Nadia Lioce avant son arrestation; celle-ci était passée à la clandestinité lors de sa libération. Les autres arrestations ont visé Adriano Ascoli et Luigi Pinori. Ces arrestations sont dues à de nouvelles révélations effectuées par la repentiue Banelli qui avait déjà livré une partie de l'organisation BR-PCC après son arrestation. Elle accuse notamment Fuccini d'avoir transformé les Noyaux Communistes Combattants dont il aurait été militant en BR-PCC.

Nouvelles de l'étranger en bref

Allemagne: Procès à Francfort et manif à Magdebourg

Le 14 juin, Andreas-Thomas Vogel comparaissait devant un tribunal de Francfort. Il est le responsable du site de l'association Libertad! qui lutte contre la répression et soutien les prisonniers révolutionnaires (cette association a d'ailleurs une relation de travail avec notre Secours Rouge International). La cause du procès est l'appel sur le site de Libertad! à une manifestation online contre la Lufthansa, compagnie compromise dans les expulsions forcées de sans-papiers. Le 20 juin 2001, à l'appel de Libertad!, 13.000 internautes avaient bloqué (par saturation) le portail internet de la Lufthansa. Face à ce procès comme à celui des trois jeunes activistes de Magdebourg (cf. *Solidarité!* n°1 et 2), la mobilisation anti-répression prend de l'ampleur. Le 18 juin, une importante manifestation a ainsi eu lieu dans les rues de Magdebourg.

Turquie: Suite du procès 'du 1er avril'

Le 1er avril 2004, une opération policière lancée à partir de l'Italie et coordonnée dans cinq pays avait abouti à l'arrestation de plus de cent personnes soupçonnées d'être des militants du DHKP-C, le Parti-Front révolutionnaire de libération du peuple (cf. *Solidarité!* n°4). Sous prétexte de s'attaquer à des 'cellules clandestines', la police s'en est prise à des associations démocratiques, légalement reconnues par le ministère turc de l'intérieur. Le plus grave est que des documents falsifiés ont été utilisés pour procéder à la criminalisation de ces activistes. Entre le 25 octobre et le 5 novembre, se sont tenus à Istanbul plusieurs séances du procès de 42 inculpés. Dans ces audiences, 19 personnes ont été acquittées. Les 23 personnes restantes ont comparu le 11 février 2005 suite à quoi, cinq d'entre elles ont été acquittées. La prochaine audience des 18 derniers inculpés aura lieu ce 16 mai au tribunal des lourdes peines d'Istanbul. Ces 18 personnes sont toujours en détention sur la base de cette même disquette trafiquée. La police prétend avoir saisi ces disquettes le 1er avril 2004 en affirmant dans la foulée qu'elles contiennent les prénoms, les noms et les 'noms de code' des personnes arrêtées, prouvant leur appartenance à l'organisation clandestine. Or, une disquette est un instrument facilement manipulable. Et pour qu'elle ait valeur juridique, une procédure exceptionnelle doit être mise en vigueur. La police devait en effet, mettre celles-ci sous scellés et les envoyer au Parquet. Elles devaient également être mises à la disposition des avocats. Rien de cela n'a été fait. La police prétend en outre avoir décrypté les disquettes concernées le 3 avril. Or, celle-ci avait annoncé dès le 1er avril que les noms des personnes arrêtées figuraient dans ces disquettes. Deux mois et demi après les faits, les avocats ont demandé une copie des disquettes. Or, les fameuses disquettes étaient toujours consignées chez la police sans que le moindre magistrat n'ait pu les consulter. Le comble est survenu à l'audience du 12 février, lorsque la police a affirmé avoir envoyé les disquettes au greffe, ce que le tribunal a formellement démenti.

Turquie: Encore un décès dans les prisons

Le 27 mai, un nouveau gréviste de la faim est décédé dans les prisons turques. Faruk Kadioglu s'est immolé hier, au fond de sa cellule, à la prison de Tekirdag, pour protester contre les conditions de détention en prison de type F et contre le nouveau règlement des prisons qui renforce les abus et les mauvais traitements à l'encontre des prisonniers.

Contact: Plate-forme internationale de lutte contre l'isolement, rue Stevin, 190, 1000 Bruxelles. Tel: 00 32-2-230 08 66. Mail: isolation@post.com

Union Européenne: la Force de Gendarmerie Européenne opérationnelle

C'est tout prochainement que la Force de Gendarmerie Européenne (FGE), dont la création avait été proposée en septembre 2004 au Sommet des ministres de la défense à Noordwijk, sera décrétée opérationnelle. Doté d'un Etat-major propre et de 3000 militaires français, italiens, espagnols, portugais et néerlandais, la FGE sera capable d'envoyer 800 hommes dans un délais de trente jours dans une zone de conflit. La FGE s'ajoute aux 'groupements tactiques' de 1500 soldats qui vont constituer le fer de lance de la force de réaction rapide de l'UE pour imposer l'ordre impérialiste hors du territoire de l'Union.

Océan Indien: Bateaux-prisons US

S'appuyant sur des témoignages d'anciens détenus, Manfred Nowak, rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, juge suffisamment fondée pour mériter une enquête officielle l'information selon laquelle des prisonniers accusés de terrorisme se trouveraient sur des bateaux-prisons qui vogueraient en secret dans l'océan Indien. Le recours à des bateaux-prisons dans les eaux internationales permet d'interroger des suspects à l'abri de tout contrôle, en dehors de toute législation et sans même que quiconque soit informé de la présence et de l'identité des prisonniers.

Angleterre: Saisie d'un serveur d'Indymedia

Le 27 juin, la police a saisi le serveur d'Indymedia Bristol. Pendant la descente, un volontaire d'Indymedia a également été arrêté. La semaine passée, la police avait exigé l'accès au serveur pour obtenir les données IP d'une contribution. C'est la seconde fois que les autorités chargées de faire appliquer la loi s'en prennent à des serveurs Indymedia à la veille d'un grand événement. En octobre dernier, juste avant le Forum social européen, des serveurs Indymedia avaient été saisis à Londres dans le cadre d'une opération internationale de police, ce qui avait suscité une vague de protestations et de déclarations de solidarité de la part de nombreuses organisations. Cette fois, les faits se déroulent une semaine avant le début du sommet du G8 en Ecosse. Pour fournir une couverture grassroots et non institutionnelle des actions de protestation et événements autour du G8, Indymedia UK a besoin de miroirs http supplémentaires pour réduire les coûts de bande passante. Si vous pouvez offrir un miroir, envoyez un e-mail à imc-uk-contact@lists.indymedia.org

France: Verdict au procès de Plévin

Le 29 juin, la cour d'assises spéciale de Paris a condamné mercredi soir 14 militants présumés de l'ETA et de l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB) à des peines comprises entre deux ans d'emprisonnement et 20 ans de réclusion criminelle pour le vol de huit tonnes d'explosifs en septembre 1999 à Plévin (Bretagne). La cour, spécialement composée de magistrats, a prononcé l'acquittement d'un accusé français, Richard Le Faucheur. Les peines les plus lourdes ont été prononcées contre les cinq militants basques: le maximum de 20 ans a été infligé à Oyarzabal Chapartegui, considéré par l'accusation comme 'la cheville ouvrière' de ce vol d'explosifs; Miren Perurena Pascual et Jon Bienzobas Arreche ont écopé de 18 ans de réclusion; Francisco Segurola Mayoz de 15 ans et Benito Martinez Vergara de 16 ans. Les neuf militants de l'ARB ont quant à eux été condamnés à des peines de prison comprises entre deux et sept ans. Denis Riou, présenté comme le 'chef opérationnel de l'ARB' a écopé de la peine le plus lourde.

France: Encore un mandat d'arrêt européen

Pour la deuxième fois, le gouvernement français tente d'appliquer le mandat d'arrêt européen à un militant basque de nationalité française, Jean-François Leport, porte-parole d'Askatasuna.

Askatasuna est l'association qui organise la solidarité avec les prisonniers politiques basques et leur famille et qui dénonce la répression au Pays Basque. Si Askatasuna a été interdite dans l'état espagnol suite à la procédure 18/98 qui interdit toutes les organisations proches de la gauche indépendantiste basque (journaux, partis politiques, associations, syndicats) et poursuit leurs responsables et porte-parole (plus de 200 inculpés), elle est par contre une organisation tout à fait légale dans l'Etat français. Or, c'est en tant que porte-parole d'Askatasuna que Jean-François Leport est visé par le mandat d'arrêt européen décerné par l'Etat espagnol.

Maroc: Répression des manifestations sahraouis

Après les émeutes d'Agadir et de Marrakech, c'est à Dakhla que se sont affrontés manifestants sahraouis et forces policières marocaines. Les manifestants réclamaient l'arrêt de la colonisation marocaine en se revendiquant de la république arabe sahraoui démocratique. Plusieurs victimes ont été enregistrées dans les rangs des manifestants aussi bien que dans les rangs des forces policières marocaines dont un grand nombre est hospitalisé à l'hôpital militaire de dakhla. La ville est totalement assiégée. Par ailleurs, douze prisonniers du mouvement revendicatif de Tamassint ont commencé le 6 juin une grève de la faim ouverte demandant un traitement de prisonnier d'opinion, leurs regroupement et l'arrêt immédiat de leur détention. Nombreux sont les manifestants sahraouis arrêtés après plusieurs de manifestations contre la répression de régime réactionnaire marocain.

USA: Feu vert pour les puces sous-cutanée

L'agence de sécurité sanitaire américaine (FDA) autorise désormais l'usage de puces à identifiant radio RFID dans le corps humain. De la taille d'un grain de riz, les puces à signal radio sont injectées à l'aide d'une seringue dans le bras des patients. Les données ne sont pas contenues dans la puce mais dans une base de données distante. Pour récupérer les informations, il faut utiliser un scanner qui lit les données dans la base grâce au numéro de série unique dont chaque puce dispose. Avec son produit phare baptisé Verichip, la société Applied Digital met en avant son usage médical. Ces puces n'ont pas encore trouvé leur place dans les hôpitaux américains, mais au Mexique plus de 1.000 patients se sont fait planter une puce Verichip. Applied Digital déclare vouloir 'fournir une identification sécurisée et infalsifiable pour les besoins médicaux, la sécurité financière et autres applications'. La société elle-même ne consacre qu'une partie de ses activités au domaine médical, et vient plutôt du domaine de la sécurité. Sa vocation est de proposer de la sécurité grâce à l'innovation. Et toutes les technologies sont mises en oeuvre: de la puce RFID, au positionnement par GPS et à la géolocalisation, en passant par la sécurisation des infrastructures de télécommunication. La société est d'ailleurs alliée à une autre entreprise, Digital Angel, un des leaders mondiaux de l'identification animale et de tous types de solutions de traçabilité, jusqu'aux dispositifs de pilotage et de monitoring. La compagnie s'est aussi fait une spécialité du développement de dispositifs de détections de toutes sortes: repérage des mouvements, de la chaleur, etc. Toujours au Mexique, le ministre de la Justice et 200 de ses collaborateurs se sont fait injecter une puce Verichip pour contrôler l'accès aux zones sensibles où des documents confidentiels sont conservés.

France: Arrestation de deux dirigeants du (nouveau)PCI

Le 27 mai, Giuseppe Maj et Giuseppe Czeppell ont été arrêtés à Paris. Rappelons que ces deux militants avaient, en juin passé, décidé de se soustraire au contrôle judiciaire qui leur était imposé à Paris pour 'retourner au travail à l'intérieur du parti'. Ces deux dirigeants sont parmi les fondateurs des CARC, Comités d'Appui à la Résistance pour le Communisme et, plus récemment (en 2004), du (nouveau)Parti Communiste d'Italie par lequel ils envisagent de reconstruire un parti communiste à partir de la clandestinité. Leur arrestation dans une rue du

XIe arrondissement a apparemment été effectuée par des agents de l'anti-terrorisme et de la police judiciaire française. Ces deux militants ont déjà plusieurs fois été suspectés d'activités terroristes, sans néanmoins jamais être accusés. C'était d'ailleurs dans le cadre d'une de ces enquêtes qu'ils étaient assignés à résidence. Maj avait en effet, en juin 2003, été trouvé en possession d'archives étendues et d'une série de contacts avec d'anciens militants de la lutte armée et de contacts plus récents. La police française a aussi découvert une petite structure d'impression de faux papiers, ce qui est à la base de leur arrestation. Certains des documents auraient montré des contacts avec les GRAPO (organisation armée espagnole). La repente des Brigades Rouges, Cinzia Banelli 5 (à lire aussi) les a également dénoncés à la police: elle a affirmé qu'il y avait eu des contacts avec Maj lors de la période de création des nouvelles BR. Maj animait alors le comité Italie/Cuba de Pise. Les BR auraient eu des contacts dans l'idée de recruter des militants au travers des CARC, ce qui n'a semble-t-il pas eu lieu. Rappelons néanmoins que cette information est sujette à caution, puisqu'elle provient d'une personne qui monnaie sa collaboration en échange d'avantages personnels, et qui pourrait donc dire aux enquêteurs de ce qu'ils ont envie d'entendre.